

211 - NEGRELLO - 08042019 - 11H44

Sujet: [INTERNET] enquête publique : "AILES DU PUY DU RIO"

De : florent.negrello@free.fr

Date : Mon, 8 Apr 2019 11:44:35 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Je m'oppose à ce projet.

Rétablissons d'entrée quelques termes sur ce projet :

Il ne s'agit pas d'un parc éolien mais, d'une zone industrielle d'aéro-générateurs d'électricité.

Il ne s'agit pas non plus d'énergie éolienne renouvelable. Un amalgame est fait pour tromper élus et citoyens. Cet amalgame est le suivant : on mélange le vent et sa force avec des dispositifs industriels qui l'exploitent. L'un est propre et de par sa nature écologique, l'autre est un pur produit industriel et vient avec son lot de pollutions et de nuisances.

Le vent est par nature renouvelable, propre, sans trop de danger pour les populations et l'environnement, et de surcroît gratuit. Cette partie on peut en dire qu'elle est renouvelable, vertueuse etc. L'autre partie, la façon dont on exploite cette force du vent pour en faire de l'électricité, est un pur produit industriel, nuisible et polluant.

Voici quelques points que les documents fournis par le porteur de ce projet n'éclaircissent pas, ou nient carrément :

- ASPECT ÉNERGÉTIQUE DE TRANSPORT DE LA PRODUCTION

La perte énergétique de production :

Pourquoi situer ces dispositifs de production électrique loin des centres de consommation de cette électricité (les villes, les industries) ? La perte énergétique induite par la distance de transport toujours est considérable quand il s'agit d'électricité. Cette perte n'est pas quantifiée dans les documents du porteur de projet.

- ASPECT ÉNERGÉTIQUE D'INSTALLATION

Le coût énergétique de fabrication et d'installation

Quelle est la quantité totale d'énergie nécessaire à l'aboutissement d'un tel projet ? (matériaux, acheminement, tonnes de béton et d'acier, pales, mâts)

Quelles sont les garanties apportées dans la réutilisation future de ces matériaux ?

- ASPECT POLITIQUE et RESPECT DU CITOYEN

L'accord de l'étude préalable a été donnée par le conseil municipal, sans concertation antérieure avec les populations impactées par le projet, en violation notamment de la convention d'Aarhus.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention d%27Aarhus](https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_d%27Aarhus) .

- ASPECT SANITAIRE, le plus grave à mon avis.

Aucune étude sanitaire n'est faite dans ce projet. Il ne s'agit que d'études réglementaires, ce n'est pas suffisant pour protéger les riverains.

Je vous invite donc à consulter les documents suivants :

- <https://www.environnementdurable.net/documents/pdf/Rapport%20sur%20les%20risques%20sanitaires%20-%20Alain%2005-2014%20v2.4.2.pdf>
- <https://www.anses.fr/fr/content/impacts-sanitaires-du-bruit-g%C3%A9n%C3%A9r%C3%A9-par-les-%C3%A9oliennes>

- <https://www.anses.fr/fr/content/impacts-sanitaires-du-bruit>
- En Australie : <https://lemontchampot.blogspot.com/2015/06/rapport-senatorial.html>
- En Allemagne : <http://www.economiamatin.fr/news-eolienne-scandale-sante-alle-magne-interdiction-eolien>
- L'avis de l'ADEME dès 2008, je cite « L'examen des données relatives aux niveaux de bruit mesurés au voisinage des éoliennes, des simulations de propagation du son et des enquêtes de terrain montre que la définition à titre permanent d'une distance minimale d'implantation de 1500 m vis à vis des habitations, même limitée à des éoliennes de plus de 2,5 MW, n'est pas représentative de la réalité des risques d'exposition au bruit et ne semble pas pertinente »
- En Belgique : [https://www.levif.be/actualite/sante/les-infrasons-emis-par-les-eoliennes-ont-ils-un-impact-sur-notre-sante/article-normal-665903.html?cookie check=1554712864](https://www.levif.be/actualite/sante/les-infrasons-emis-par-les-eoliennes-ont-ils-un-impact-sur-notre-sante/article-normal-665903.html?cookie%20check=1554712864)
- <https://www.jpee.fr/eolien-impact-sante-infrasons/>
- <https://lemontchampot.blogspot.com/2015/11/eoliennes-les-dessous-de-lenjeu.html>
- Une étude Finlandaise montre que les effets sanitaires touchent les habitants dans une zone d'un rayon de 15 (quinze) kilomètres de chaque éolienne : <https://augustinmassin.blogspot.com/2019/01/finlande-une-etude-ete-realisee-sur-les.html> , <https://suomenymparistoterveys.files.wordpress.com/2019/01/syte-pilot-study-2016-2.pdf> , <https://syte.fi/2019/01/10/pilottitutkimus-osoittaa-infraaanihaitan-vahenevan-merkittavasti-vasta-yli-15-kilometrin-paassa-tuulivoimaloista/> .
- [http://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2014/10/2017.05.19 CP-FED Syndrome-des-%C3%A9oliennes.pdf](http://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2014/10/2017.05.19_CP-FED_Syndrome-des-%C3%A9oliennes.pdf)

Pour résumer, nier l'impact sanitaire extrêmement grave des zones industrielles éoliennes reviendrait à dire comme à la fin du siècle dernier à dire que le nuage radioactif de Tchernobyl n'a pas franchit les frontières de la France. L'État français doit faire des études sanitaires sérieuses sur les effets des zones industrielles éoliennes déjà installées avant d'en implanter d'autres, selon le principe de précaution qui lui est si cher...

- ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Un des objectifs affichés des promoteurs de l'éolien, cheval de bataille de leurs campagnes d'information est, pour résumer, de sauver le climat, voire la planète... Vaste programme, infinies prétentions.

Comment à ce titre expliquer qu'il faille pour sauver notre environnement saccager nos campagnes et celles d'autres pays pour les transformer en zones industrielles :

- abattant arbres et forêts ?
- extraire des terres rares dans des conditions épouvantables pour les pays qui les produisent ?
- Couler des centaines de tonnes de béton dans le sol (impact sur les eaux souterraines non mesuré)
- tuer un peu plus l'avifaune : https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/07/27/dans-l-herault-des-oiseaux-protéges-meurent-sous-les-pales-d-eoliennes_5165794_3244.html
- massacrer les insectes : <http://www.lefigaro.fr/environnement/2012/04/04/01029-20120404ARTFIG00817-la-puissance-des-eoliennes-plombée-par-les-insectes.php> , <http://www.viapl.fr/des-milliards-dinsectes-secrasent-contre-les-eoliennes/> ,
- <https://conseilmondialpourlanature.wordpress.com/2015/04/27/le-grand-carnage/>

- ASPECT FINANCIER

Pourquoi mettre aux mains d'intérêts privés un outil de production d'énergie ? C'est scandaleux, financé par le contribuable et le consommateur, via entre autres par des taxes dont la fameuse CSPE (Une taxe pour le financement du

service public de l'électricité)

- PERTE DE VALEUR IMMOBILIÈRE POUR LES RIVERAINS

Cet aspect est négligé dans l'étude.

Ici, un dossier plus complet et pertinent : <https://environnementdurable.net/documents/depreciation-immo-couv-annexes-def.pdf>

- IMPACT SUR LE TOURISME

Il n'a pas été mesuré. Personnellement, je n'irai plus dans les zones infestées par les éoliennes. Des agréments pour les chambres d'hôtes et gîtes de France sont d'ailleurs retirées aux professionnels de tourisme à proximité des implantations d'éoliennes.

CONCLUSION

Pris sous chacun de ses aspects, ce projet est mauvais, nuisible. Lui accorder un avis favorable serait une honte.